

## Fiche de données de sécurité Date de révision : 06 Juin 2022

### Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : T-Cell Select™

Référence produit : TSK.910 et TSK.960

Numéro d'enregistrement REACH : Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance car la substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement ou car le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Kit pour faciliter la séparation des cellules mononucléées du sang périphérique (PBMC) pour les tests de diagnostic ELISPOT.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de cette fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Oxford Immunotec Limited  
143 Park Drive East  
Milton Park  
Abingdon  
Oxfordshire  
OX14 4SE  
Royaume-Uni

Téléphone : +44 1235 442 780

Fax : +44 1235 442 781

Site web : [www.oxfordimmunotec.com](http://www.oxfordimmunotec.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44 1235 442 780 (07 h 00-17 h 30)

### Rubrique 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

**Remarque** : Classification du tampon concentré :



Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -(exposition unique), catégorie 3

## 2.2 Éléments d'étiquetage

En ce qui concerne le tampon concentré et l'anticorps 2, les dispositions suivantes s'appliquent :

<b>Composant :</b>	Tampon concentré	Anticorps 2
<b>Pictogramme :</b>		
<b>Mention d'avertissement</b>	Avertissement	Nocif
<b>Mention(s) de danger</b>	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.	R22 : Nocif en cas d'ingestion
<b>Conseil(s) de prudence</b>	P264 : Se laver {les mains} soigneusement après manipulation. P280 : Porter {des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage}. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.. P337+313 : Si l'irritation oculaire persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P501 : Éliminer le contenu/récipient au moyen d'un service d'élimination des déchets professionnel et agréé.

## 2.3 Autres dangers

Aucun.

## Rubrique 3 : Composition/Informations sur les composants dangereux

**Tampon concentré : BU.910 (50 mL (x 1 flacon, TSK.910) (x 20 flacons, TSK.960)**

Composants dangereux	Concentration (%)	Numéro d'enregistrement CAS	Numéro EINECS
Chlorure d'ammonium	7-13	12125-02-9	235-186-4

**Réactifs à billes : BR.910 (10 mL x1 flacon, TSK.910). BR.960 (100 mL x 3, TSK.960)**

Composants dangereux	Concentration (%)	Numéro d'enregistrement CAS	Numéro EINECS
Azoture de sodium	<0,1 %	26628-22-8	247-852-1

L'azoture de sodium peut réagir au contact de tuyaux en plomb et en cuivre et former des azotures métalliques hautement explosifs. Nous recommandons de manipuler toutes les substances chimiques avec précaution.

**Anticorps 1 : AC.910 (2 mL x 3 flacons, TSK.910). AC.960 (100 mL x 2 flacons, TSK.960)**

Aucun composant dangereux.

**Anticorps 2 : AH.910 (2 mL x 3 flacons, TSK.910). AH.960 (100 mL x 2 flacons, TSK.960)**

Composants dangereux	Concentration (%)	Numéro d'enregistrement CAS	Numéro EINECS
Azoture de sodium	0,1 %	26628-22-8	247-852-1

L'azoture de sodium peut réagir au contact de tuyaux en plomb et en cuivre et former des azotures métalliques hautement explosifs. Nous recommandons de manipuler toutes les substances chimiques avec précaution.

#### Rubrique 4 : Premiers soins

<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer et consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	<b>Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes</b> : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau, à condition que la personne soit consciente. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette. <b>Tampon concentré</b> : Ne devrait pas présenter de risque significatif en cas d'ingestion dans les conditions normales d'utilisation prévues. En cas de malaise, consultez un médecin.
<b>Inhalation</b>	<b>Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes</b> : Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En présence de difficultés respiratoires, consulter un médecin. <b>Tampon concentré</b> : Ne devrait pas constituer un risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation prévues de ce matériau. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact cutané</b>	Retirer les vêtements contaminés et laver la zone concernée à l'eau et au savon. En cas d'apparition de symptômes d'irritation cutanée, consulter un médecin.
<b>Protection des secouristes</b>	<b>Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes</b> : Porter des gants et/ou une protection des yeux/du visage appropriés <b>Tampon concentré</b> : Aucun
<b>Notes au médecin</b>	Aucune

#### Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser tout moyen d'extinction approprié pour éteindre l'incendie environnant. Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse. Agent chimique sec.
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucune information disponible.
<b>Dangers particuliers</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Procédure standard pour les incendies chimiques.
<b>Produits de combustion ou gaz dégagés</b>	Oxydes d'azote

#### Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs, les émanations ou les gaz. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié à l'étendue de la dispersion et à l'environnement.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Les déchets doivent être éliminés conformément aux lois et réglementations internationales, nationales, régionales et locales appropriées.

<b>Méthodes de confinement et de nettoyage</b>	Aucune mesure particulière n'est généralement requise. Essuyer tout liquide avec un matériau inerte et adsorbant et nettoyer soigneusement toute surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
--	--

#### Rubrique 7 : Manipulation et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis (lunettes de sécurité, gants et vêtements de protection). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains ensuite.
<b>Conditions d'un stockage sûr</b>	Conserver au réfrigérateur. Ne pas congeler. S'assurer que les contenants sont bien fermés.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucune restriction spéciale pour le stockage avec d'autres produits.
<b>Utilisation(s) particulière(s) :</b>	Hormis les utilisations mentionnées à la rubrique 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

#### Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. British Columbia OEL
		STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	Canada. British Columbia OEL
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (tableau 2 : OEL)
	Remarques : la limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.			
		STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (tableau 2 : OEL)
	Remarques : la limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.			
		TWAEV	10 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1, Partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Remarques : la limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.			
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Valeurs limites d'exposition (TLV) de l'ACGIH
	Remarques : irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures			
	STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Valeurs limites d'exposition (TLV) de l'ACGIH	
Remarques : irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures				

		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Limites d'exposition recommandées du NIOSH
		ST	20 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Limites d'exposition recommandées du NIOSH
		PEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition admissibles en Californie pour les contaminants chimiques (Titre 8, article 107)
		STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition admissibles en Californie pour les contaminants chimiques (Titre 8, article 107)
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Royaume-Uni. EH40 WEL – Limites d'exposition sur le lieu de travail
Remarques : Le terme « fumée » est souvent employé de façon à inclure les gaz et les vapeurs. Ce n'est pas le cas pour les limites d'exposition, pour lesquelles le terme « fumée » doit normalement s'appliquer aux particules solides générées par des réactions chimiques ou par condensation de l'état gazeux, généralement après volatilisation de substances fondues. La génération de fumées s'accompagne souvent d'une réaction chimique telle que l'oxydation ou la dégradation thermique.				
<b>Azoture de sodium</b>	<b>26628-22-8</b>	TWA	Aucun	OEL UE, Belgique, Royaume-Uni, Portugal, Danemark, Pologne, Suisse, Irlande, Norvège
		STEL	Aucun	OEL UE
		TWA	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Danemark, Irlande, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Autriche
		VME	0,1 mg/m <sup>3</sup>	France
		LLV	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Suède
		MAC	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Pays-Bas
		TWA	0,2 mg/m <sup>3</sup>	Allemagne
		TWA	0,27 mg/m <sup>3</sup> 0,1 ppm	Finlande
Remarques : la limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.				

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Mesures d'ingénierie :</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser une extraction mécanique ou une hotte de laboratoire pour éviter toute exposition.
<b>Protection respiratoire :</b>	Mettre en place une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées.

<b>Protection des mains :</b>	Porter des gants appropriés. Matériau des gants : gants de protection contre les produits chimiques compatibles. Les gants doivent être contrôlés avant chaque usage. Utiliser une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) afin d'éviter tout contact avec la peau. Mettre les gants au rebut après usage conformément aux bonnes pratiques de laboratoire.
<b>Protection des yeux :</b>	Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.
<b>Protection de la peau et du corps :</b>	Porter des vêtements de protection appropriés.

### 8.3 Contrôles de l'exposition environnementale

**Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes :** Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts

## Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Tampon concentré (BU.910)

Aspect : Liquide

pH : Aucune information disponible.

### 9.2 Anticorps 1 (AC.910/AC.960)

Aspect : Liquide incolore

pH : 7,4

### 9.3 Anticorps 2 (AH.910/AH.960)

Aspect : Liquide incolore

pH : 7,0

### 9.4 Réactif à billes (BR.910/BR.960)

Aspect : Liquide marron lorsqu'il est en suspension

pH : 7,4

## Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	<b>Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes :</b> dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse ne se produira. <b>Réactifs à billes :</b> aucune réaction dangereuse n'a été signalée.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune information disponible.
<b>Matériaux à éviter</b>	<b>Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes :</b> L'azoture de sodium peut réagir au contact de solutions acides et de tuyaux en plomb et en cuivre au fil du temps et former des azotures métalliques hautement explosifs. <b>Réactifs à billes :</b> aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	<b>Anticorps 1, Anticorps 2, Réactif à billes :</b> Oxydes d'azote <b>Réactifs à billes :</b> Aucune information disponible.

**Rubrique 11 : Informations toxicologiques**  
**11.1 : Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë :

Nom chimique	N° CAS	DL50 (voie orale, rat/souris)	DL50 (voie cutanée, rat/lapin)	CL50 (inhalation, rat/souris)
Azoture de sodium	26628-22-8	27 mg/kg (rat)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	1650 mg/kg (rat)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

**11.2 Principales voies d'exposition/Effets potentiels sur la santé**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

<b>Yeux</b>	Azoture de sodium : peut provoquer une irritation oculaire chez les personnes sensibles. Chlorure d'ammonium : irritant pour les yeux
<b>Peau</b>	Azoture de sodium : peut provoquer une irritation cutanée chez les personnes sensibles. Chlorure d'ammonium : probant mais insuffisant pour permettre une classification
<b>Inhalation</b>	Peut être nocif par inhalation
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion
<b>Propriétés oxydantes</b>	Aucune information disponible
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Effets cancérigènes</b>	Probant mais insuffisant pour permettre une classification
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
<b>Effets mutagènes</b>	Probant mais insuffisant pour permettre une classification
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Probant mais insuffisant pour permettre une classification
<b>Sensibilisation</b>	Probant mais insuffisant pour permettre une classification
<b>Effets sur l'organe cible</b>	Probant mais insuffisant pour permettre une classification

**Rubrique 12 : Informations écologiques**

<b>Toxicité</b>	Aucun effet significatif ni danger critique connu.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune information disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information disponible.

**Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination**

<b>Méthode de traitement des déchets</b>	Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite à un minimum. Les récipients vides ou garnitures peuvent retenir des résidus de produit. Confier l'excédent de produit et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Contacter un service professionnel agréé d'élimination des déchets pour éliminer ce matériau.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme s'il s'agissait d'un produit non utilisé.

**Rubrique 14 : Informations relatives au transport**

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'OMI/IMDG, l'ADR/RID ou l'IATA/ICAO comme un matériau dangereux ou une marchandise dangereuse.

## Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement (CE) 1907/2006 (REACH).

Ce produit est jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non requise. Aucune information disponible.

## Rubrique 16 : Autres informations

**16.1 Version :** 4.0

### 16.2 Avis de non-responsabilité :

Les informations et recommandations contenues dans le présent document reposent sur des tests jugés fiables. Cependant, Oxford Immunotec Limited ne garantit pas leur exactitude ni leur exhaustivité. CES INFORMATIONS NE CONSTITUENT AUCUNEMENT UNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PRODUITS, LA QUALITÉ MARCHANDE DES PRODUITS OU L'ADÉQUATION DES PRODUITS À UN USAGE PARTICULIER. Des ajustements visant à se conformer aux conditions réelles d'utilisation peuvent être nécessaires. Oxford Immunotec Limited décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou aux dommages accessoires ou indirects, ce qui inclut les pertes de profits résultant de l'utilisation de ces données. Aucune garantie contre la violation d'un brevet, d'un droit d'auteur ou d'une marque commerciale n'est formulée ni sous-entendue.

T-SPOT est une marque déposée d'Oxford Immunotec Ltd.

T-Cell *Select* est une marque commerciale d'Oxford Immunotec Ltd.

Le logo d'Oxford Immunotec est une marque déposée d'Oxford Immunotec Ltd.

© 2022 Oxford Immunotec. Tous droits réservés.



Oxford Immunotec Ltd.  
143 Park Drive East, Milton Park,  
Abingdon, Oxfordshire, OX14 4SE, UK.  
Tel: +44 (0)1235 442780  
Fax: +44 (0)1235 442781



[www.oxfordimmunotec.com](http://www.oxfordimmunotec.com)